

CHAPITRE 3

LE SYSTÈME ELECTORAL HAÏTIEN

LES DISPOSITIONS ELECTORALES ACTUELLES

La Loi Electorale de 1999, actuellement en vigueur, et les Lois Electorales d'août 1990 et de février 1995 sont régies par la Constitution. Le Président est élu pour un mandat de cinq ans (des termes consécutifs de mandat sont interdits mais le président peut être réélu après un retrait de cinq ans). Depuis la réintroduction d'un Parlement bicaméral, en 1987, les Députés sont élus pour quatre ans et les Sénateurs pour six ans. Un renouvellement partiel d'un tiers du Sénat est prévu tous les deux ans.

Pour la première fois et conformément à cette nouvelle loi, le Sénat est composé comme suit: le candidat qui gagne le premier tour des élections est élu pour six ans, le second pour quatre ans et le troisième pour deux ans (*Article 288 des Dispositions Transitoires de la Constitution*).



Manifestation demandant la fermeture de la 46ème législature en 1996. Confronter la pression populaire fait partie intégrale de la vie parlementaire en Haïti.

LE SYSTÈME ELECTORAL

Élections présidentielles: Après l'introduction de l'élection présidentielle au suffrage universel, le système de la majorité fut institué pour les élections de 1950 et de 1957. Il n'y eut qu'un seul candidat sérieux aux élections de 1950 (Paul Eugène Magloire) et, en 1957, les deux principaux candidats étaient François Duvalier et Louis Déjoie. Le système de décision était en fait le système de la majorité. Durant les deux régimes des Duvalier (1957-1986) il n'y eut aucune élection présidentielle. Après la chute de Duvalier, quatre élections présidentielles furent organisées: 1988, 1990, 1995 et 2000. Le Président est élu à la majorité absolue. Si aucun candidat n'obtient cette majorité dès le premier tour, un second tour est organisé entre les deux principaux candidats.

Élections à la Chambre des Députés: Les députés sont élus selon le système de la majorité absolue.

Circonscriptions électorales: Pour élire les députés, le territoire est divisé d'après sa densité démographique en circonscriptions électorales avec un seul représentant.

Candidatures et procédures électorales: Chaque district a le droit d'élire un député et chaque électeur a droit à un vote.

Modes d'allocation des sièges: Les sièges sont alloués selon le système de la majorité absolue (50% +1).

Élections au Sénat: Les Sénateurs sont élus selon le système de la majorité absolue.

Circonscriptions électorales: Chaque département constitue une circonscription électorale qui élira trois sénateurs.

Candidatures et procédures électorales: Comme un tiers du Sénat doit être renouvelé chaque 2 ans, les circonscriptions électorales départementales élisent un seul sénateur. Exceptionnellement, lors des élections de mai 2000, deux sièges par département étaient en jeu. L'électeur a droit à un seul vote; l'accumulation de votes n'est pas permise.

Modes d'allocation des sièges: Durant les élections de mai 2000, les dispositions 64 et 65 de la Loi Electorale de juillet 1999 stipulent que le candidat qui obtient une majorité absolue sera élu pour six ans. Si deux candidats obtiennent une majorité absolue dès le premier tour, celui qui obtient un plus grand nombre de votes populaires est élu pour six ans et le candidat en second est élu pour quatre ans.

Si un candidat n'obtient pas une majorité absolue (50% + 1 de vote valide) dès le premier tour, un second tour est organisé entre les deux principaux candidats.

Si un seul candidat obtient une majorité absolue, un second tour devra être organisé entre les deux autres candidats les plus forts et les électeurs éliront l'un d'entre eux. Celui qui obtient le plus de voix est élu pour quatre ans. Si, au second tour, les deux candidats les plus forts obtiennent le même nombre de voix, le candidat ayant obtenu le plus de voix au premier tour est élu pour quatre ans. En cas de décès, d'incapacité physique et mentale de l'un des candidats avant le premier tour, un autre candidat est désigné par son parti pour le remplacer.

Si ces circonstances surviennent après le second tour, le Conseil Électoral Provisoire

organisera des élections partielles dans le district concerné. Au cas où un candidat admis pour le second tour retire sa candidature, entre les deux tours de scrutin, il sera remplacé par celui qui vient tout de suite après lors du premier tour des élections et ainsi de suite. Un tiers du Sénat doit être renouvelé avant/pour les élections suivantes. Le système de décision pour les circonscriptions électorales d'un seul membre est celui de la majorité absolue.

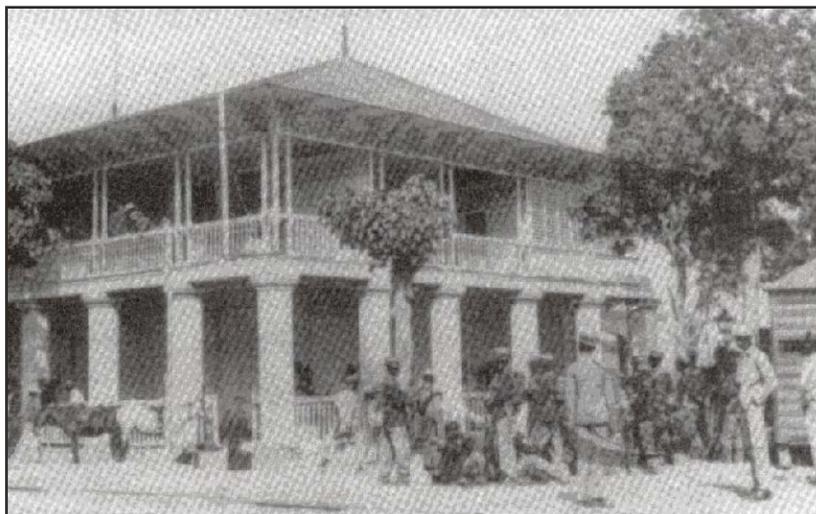
La loi électorale alloue 3 sièges de Sénateurs pour chacun des neuf (9) départements. Cependant, on devra en ajouter trois (3) autres depuis la création d'un dixième département, celui de Nippes, en 2003. Idem pour les députés qui sont actuellement quatre-vingt-trois (83), correspondant à 83 circonscriptions électorales ou 41 arrondissements. Le nombre de nouveaux députés sera fonction de la population du département nouvellement créé.

Le Conseil Electoral Provisoire

En 1986, à la chute de Jean-Claude Duvalier, un organe électoral central dénommé le *Conseil Electoral Permanent* est créé conformément aux articles 191-199 de la Constitution et, en attendant son établissement, des dispositions transitoires (articles 285-1) prévoient la formation d'un Conseil Electoral Provisoire. Plusieurs Conseils Provisoires se sont succédés depuis en vue d'organiser des élections.

Une des tâches du Conseil est d'enregistrer les résultats électoraux, tâche qui s'avérait assez difficile auparavant dans les arrondissements et les départements.

D'autre part, les résultats des référendums organisés par le gouvernement central sont enregistrés aux Archives Nationales, d'où nous avons d'ailleurs tiré les tableaux que nous présentons dans les pages suivantes.



Une scène bien trop fréquente: des soldats de l'armée haïtienne autour du Parlement en 1908.

1915-2001 ÉLECTIONS NATIONALES , REFERENDUMS ET COUPS D'ÉTAT

Année	Elections Présidentielles	Elections Parlementaires ^a	Elections d'Assemblées Constitutionnelles	Referendums	Coups d'Etat
1915					28/07 ^B
1918				12/06	
1922					
1928				10 11/01	
1930		14/10			
1932		10/01			
1935				10/02	
1935				02/06	
1936		06/09			
1939				23/07	
1940		15/12			
1946		^c 12/05			11/01
1950	08/10	08/10	08/10		10/05
1955		09/01			
1956					1956
1957	22/09	22/09			
1961		30/04 ^d			
1964		14/06		14/06	
1967		22/01			
1971				30/01	
1973		11/02			
1979		Février.			
1983					27/08 ^e
1984		12/02			
1985				22/07	
1986			19/10		07/02
1987	29/11 ^f	29/11 ^f		29/03	
1988	17/01	17/01			19/06

1990	16/12		10/03
1991		20/01	30/09
1993		18/01g	
1995	17/12	Juin 1995	
1997		4/04h	
2000	26/11	21/05	
2001			17/12i



^a Inclut seulement les élections générales. Dans les diverses circonscriptions électorales, seulement des élections locales se sont déroulées pour pourvoir aux postes vacants.

^b Intervention des Etats-Unis.

^c Des élections pour l'Assemblée Constituante sont organisées simultanément.

^d Des méthodes frauduleuses consistant à écrire le nom de François Duvalier sur tous les bulletins de vote et mélangeant les élections législatives et présidentielles légitiment ainsi un nouveau mandat pour Duvalier.

^e Dissolution du Parlement.

^f Le processus électoral est avorté à cause des actes de violence perpétrés par des groupes paramilitaires.

^g Les élections sous le régime militaire ne sont pas validées.

^h Un Conseil Electoral est formé le 16 octobre pour organiser les élections de décembre de la même année. Ces élections sont reportées jusqu'au mois d'avril et complètement annulées à cause de la crise institutionnelle.

ⁱ Attaque sur le palais national le 17 décembre 2001.



Une unité de l'armée haïtienne pendant le coup-d'état de 1994

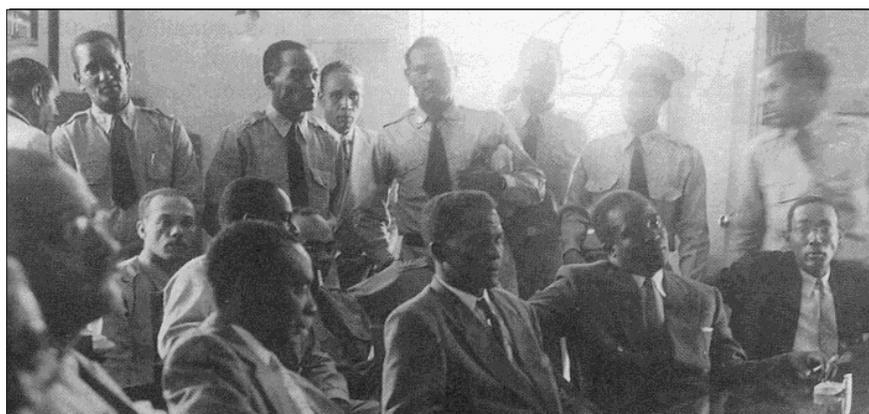
CORPS ELECTORAL : 1918-1991

Année	Types d'élections ^a	Population ^b	Electeurs enregistrés		Voix électorales ^c	
			Nombre total	% pop.	Nombre total	% pop.
1918	Ref	2,040,000			99,063	4.9
1928	Ref	2,360,000			178,419	7.6
1935	Ref	2,610,000			455,529	17.5
1935	Ref	2,610,000			614,514	23.5
1950	Pr	3,390,000			527,625	15.6
1957	Pr	3,750,000			940,445	25.1
1964	Ref	3,850,000			2,803,325	74.8
1971	Ref	4,310,000			2,239,917	52.0
1987	Ref	5,440,000			1,261,334	23.2
1987	Pr/Pa	5,440,000	2,200,806	40.5		
1988	Pr/Pa	5,520,000			1,063,537	19.3
1990/ 91	Pr/Pa		3,271,155		1,640,729	

^a **Ac** = Assemblée Constitutionnelle; **Pa** = Parlement; **Pr** = Président; **Ref** = Referendum.

^b Les chiffres de la population sont approximatifs (sur la base de calculs réalisés par semestre) et sont peut-être différents de ceux recensés en 1918: 1,631,250; 1950: 3,097,220; 1971: 4,329,991.

^c Votes valides. Le nombre total de votes n'est pas disponible.



Négociant le processus électoral: des officiers de l'armée participent activement à une réunion de représentants de partis politiques rivaux durant les élections de 1957.

REFERENDUMS

Année	1918 ^a	
	Nombre total	%
Votes valides	99,063	
Oui	98,294	99.2
Non	769	0,8

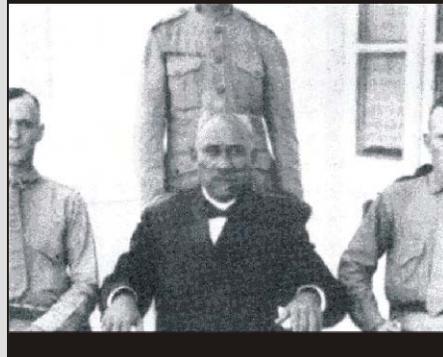
A: Plébiscite pour l'approbation de la nouvelle Constitution



1921: manifestation anti-américaine à Port-au-Prince.



Dr Rosalvo Bobo (gauche) le candidat présidentiel le plus populaire fut mis de côté par le Parlement Haïtien, le 12 août 1915, sous pression des autorités de l'occupation nord-américaine, en faveur du vétéran Sénateur Sudre Dartiguenave (au centre).



PRÉSIDENT ELIE LESCOT ET AMIS...



La domestication du Parlement par Lescot, son hostilité envers la religion vaudou, son bannissement des festivités carnavalesques et son exclusion de la classe moyenne urbaine émergente des postes lucratifs de l'état, provoquèrent une révolte estudiantine qui sonna le glas de son gouvernement en 1946.



1946: Manifestation anti-Lescot à Port-au-Prince

ET ENSUITE...

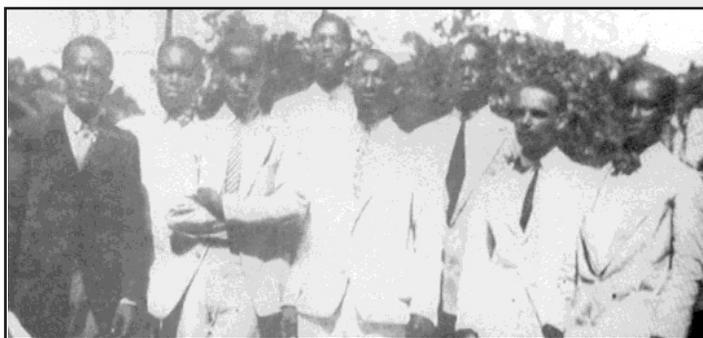


Le Président Paul Magloire (gauche) recevant les salutations sévères de l'influent Sénateur Emile St. Lot, (droite), un candidat non-déclaré à la présidence. Pour la première fois dans l'histoire, un président Haïtien est élu au suffrage universel. Seul accroc: Magloire était virtuellement le seul candidat.



Dr. François Duvalier (à droite, avec casque et lunettes) et quelques membres de sa milice.

ANNÉE 1928 ^a					
	Chiffre Total	%		Chiffre Total	%
Réforme constitutionnelle # 1			Réforme constitutionnelle # 2		
Votes valides	181,011	----	Votes valides	180,485	-----
OUI	177,642	98.1	OUI	176,642	97.9
NON	3,369	1.9	NON	3,843	2.1
Réforme constitutionnelle # 3			Réforme constitutionnelle # 4		
Votes valides	181,930	----	Votes valides	181,657	----
OUI	178,133	97.9	OUI	178,370	98.2
NON	3,797	2.1	NON	3,287	1.8
Réforme constitutionnelle # 5			Réforme constitutionnelle # 6		
Votes valides	180,617	----	Votes valides	181,795	-----
OUI	177,879	98.5	OUI	178,295	98.1
NON	2,738	1.5	NON	3,500	1.9
Réforme constitutionnelle # 7			Réforme constitutionnelle # 8		
Votes valides	184,287	----	Votes valides	181,740	-----
OUI	181,488	98.5	OUI	178,419	98.2
NON	2,799	1.5	NON	3,321	1.8
Réforme constitutionnelle # 9			Réforme constitutionnelle # 10		
Votes valides	179,430	----	Votes valides	181,940	-----
OUI	175,179	97.6	OUI	177,919	97.8
NON	4,251	2.4	NON	4,021	2.2
Réforme constitutionnelle # 11			Réforme constitutionnelle # 12		
Votes valides	181,606	----	Votes valides	181,690	-----
OUI	177,534	97.8	OUI	176,683	97.2
NON	4,072	2.2	NON	5,007	2.8
Réforme constitutionnelle # 13			^a Le vote consistait à approuver 13 amendements de la Constitution. Chacun de ces amendements était voté séparément.		
Votes valides	180,991	----			
OUI	175,613	97.0			
NON	5,387	3.0			



le 31 octobre 1929, les leaders du mouvement estudiantin lancent une grève contre l'occupation américaine.

De gauche à droite: **Dasque**, Clovis **Charlot**, Jean **David**, Sténo **Féthière**, Justin D. **Sam**, Franck **Balmyre**, Raymond-Boyer **Fils-Aimé**, Luc **Gilbert**.

Année	1935 ^a		1935 ^b	
	Nombre total	%	Nombre total	%
Votes valides	455,529		614,514	
Oui	454,357	99.7	614,217	100
Non	1,172	0.3	297	0.0

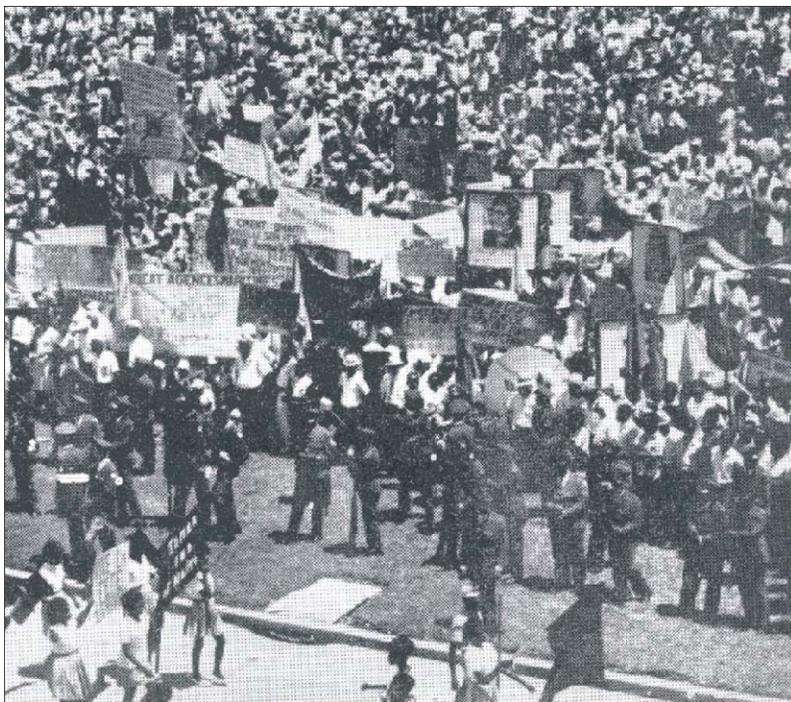
^a Dans ce cas particulier, il fallait décider sur une série de mesures proposées par le Président de la République le 27 novembre 1934. Ces mesures visaient à libérer le pays du contrôle financier étranger afin de sécuriser une indépendance économique et d'améliorer les finances.

^b Ce referendum consistait à voter un projet d'amendement de la Constitution de 1932 visant à prolonger le mandat du Président Sténio Vincent.

Année	1939 ^a		1964 ^b	
	Nombre total	%	Nombre total	%
Votes valides			2,803,235	
Oui			2,800,000	99.9
Non			3,235	0.1

^a Nous ne trouvons aucune information sur ce referendum.

^b Referendum appelé à décider sur la nomination de François Duvalier comme Président à vie.



Manifestation anti-OEA organisée par les Duvaliéristes le 24 avril 1964 pour dénoncer une déclaration de **Gonzalio Facio** l'ambassadeur de l'OEA, condamnant les méthodes de gouvernance du gouvernement de Duvalier.



Les employés du secteur touristique tout comme les autres secteurs de la population sont forcés de prendre la rue pour signifier leur support aux élections de juin 1964 déclarant le Dr. François Duvalier président à vie.

Année	1971 ^a	
	Nombre total	Pourcentage des votes
Votes valides	2,239,917	
Oui	2,239,917	100 %

^a Ce referendum consistait à approuver l'âge de 18 ans pour devenir Président de la République.

Année	1987 ^a	
	Nombre total	Pourcentage des votes
Nombre de voix	1,261,334	
Votes invalides	187	
Votes valides	1,261,147	
Oui	1,258,980	99.8 %
Non	2,167	0.2 %

^a Appelé à décider sur le projet de la Constitution de 1987.



1987 : les pneus enflammés deviennent une réalité quotidienne dans la vie politique haïtienne

ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

Le scrutin et la validité des mandats s'effectuaient auparavant dans les différentes circonscriptions et ce n'est qu'à partir de 1987 qu'un organe central électoral fut établi pour les réaliser. Ceci explique la raison pour laquelle il n'existe aucune information sur les résultats électoraux en chiffres absolus ou en pourcentages bien que les noms des représentants élus soient disponibles.



Les députés combattants de 1994 : Israel Appolon (gauche) et Lonès Joseph (droite), Duvalieristes, membres de la 45ème, législature se préparant à affronter le "blanc" (les envahisseurs blancs) lors d'un entraînement militaire devant le palais national, quelques jours avant le retour d'Aristide au pouvoir.

COMPOSITION DU PARLEMENT CHAMBRE BASSE (CHAMBRE DES DÉPUTÉS) 1957-2000

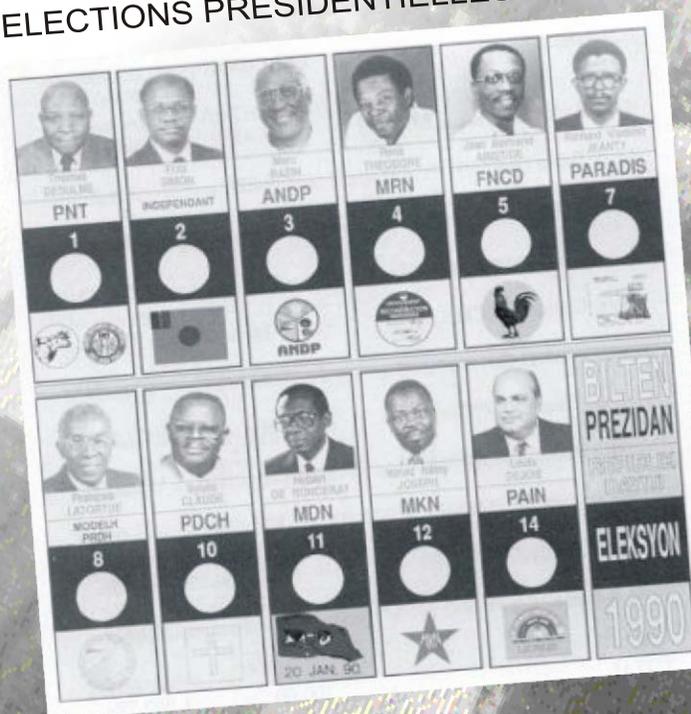
Année	1957		1961		1964		1967	
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%
	37	100	67	100		100		100
Duvaliéristes	35	94.6						
Déjoïeistes	2	5.4						
PUN			67	100		100		100

Année	1973		1979		1984		1988	
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%
		100		100	59	100		100
PUN		100		100	59	100		
Autres								

Année	1990	
	Sièges	%
	81	100
FNCD	27	33.3
ANDP	17	21.0
PDCH	7	8.6
PAIN	6	7.4
RNDP	6	7.4
MDN	5	6.2
MKN	5	6.2
PNT	3	3.7
Indépendants	5	6.2

* Les élections parlementaires du 6 avril 1997 sont annulées après des controverses sur le premier tour de scrutin.

BULLETIN DE VOTE ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES DE 1990



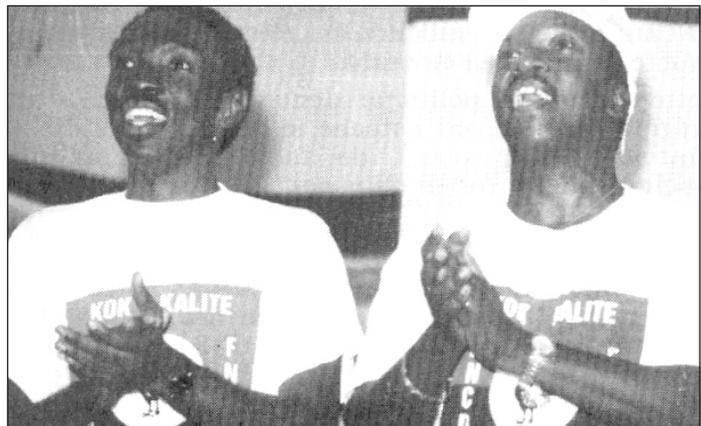
CHAMBRE BASSE (CHAMBRE DES DÉPUTÉS) MAI 2000 - 47ème Législature)*

Année 2000				
	Sièges	%	Arrondissement	Circonscription
	83	100		
Fanmi Lavalas	73			
MOCHRENA	3		Gros Morne Jacmel Belle Anse	2ème Anse Rouge et Terre Nueve 3ème Marigot Cayes/Jacmel 1ère Belle Anse
PLB	2		Port de Paix	1ère Port de Paix 2ème Bassin Bleu
OPL	1		Anse d'Hainault	2ème Dame Marie
ESCANP	1		Borgne	Unique, Borgne Port - Margot
ESPACE	2		Valières Port de Paix	Unique Valières-Carice-Mombin Crochu 3ème La Tortue
Indépendant	1		Trou du Nord	3ème Terrier Rouge

* 725 candidats ont présenté leur candidature pour les 83 postes vacants à la chambre basse. Les partis politiques étaient: FANMI LAVALAS, MPSN, RDNP, OPL, PENH, IND, MOCHRENA, ESPACE (KID, PANPRA et KONAKOM), PLB, MRN, TET ANSANM, PADEM, PADH, DFD, RANFO, FRONTOCIPH, MOCID, MCP, ESCANP, PES. A Fort-Liberté-Ferrier-Perches, le député Jean Elie Amos eut le plus de voix avec un peu moins de 96% de votes et Olide Brunot de la circonscription de Mirebalais-Boucan, Carré, Saut d'Eau eut le moins de voix.

CHAMBRE HAUTE (SÉNAT) 1991

Année 1991		
	Sièges	%
	26	100
FNCD	13	50.0
ANDP	6	23.1
MRN	2	7.7
PAIN	2	7.7
PDCH	1	3.8
PNT	1	3.8
Indépendant	1	3.8



Evans Paul (gauche) et Turnep Delpé, leaders historiques du FNCD, le grand gagnant des élections de 1991.

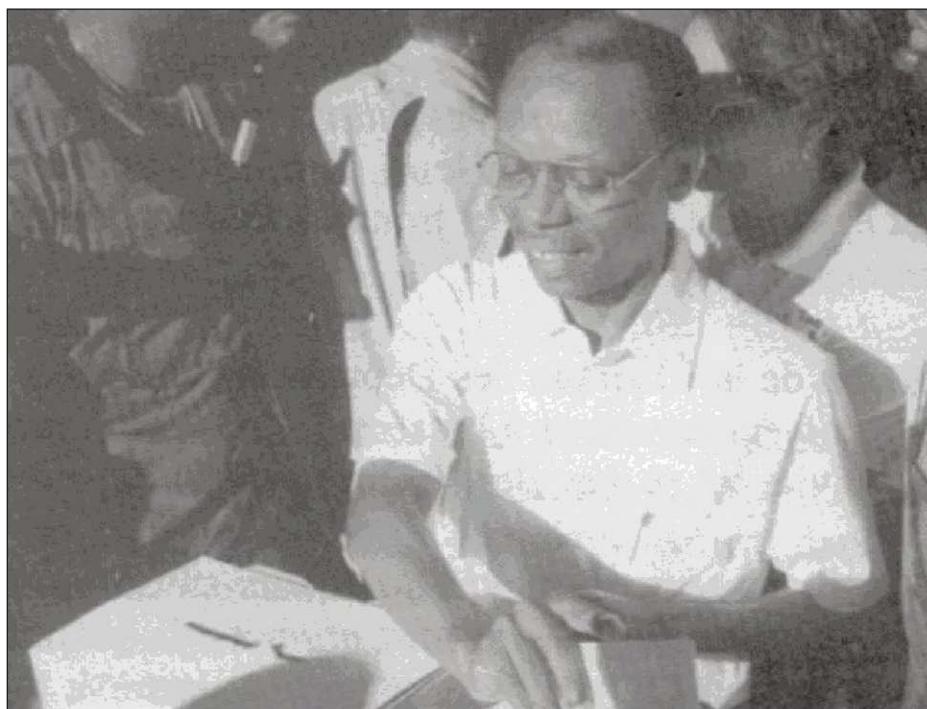
CHAMBRE HAUTE (SÉNAT) MAI 2000 47ème Législature

Année	2000	
	Sièges	%
	19	100
FL	19	100
Autres	0	0

** 145 candidats se sont présentés pour occuper les 19 sièges vacants au Sénat. Deux sièges pour chacun des neuf départements, sauf pour le Département du Centre où trois Sénateurs devaient être élus à cause du décès d'un Sénateur en fonction. Le troisième Sénateur était élu pour le reste du mandat de son prédécesseur. Les mêmes partis politiques ont participé aux élections. Le candidat avec le plus de voix était Dany Toussaint, premier Sénateur du département de l'Ouest, avec 92,6% de voix. Le candidat avec le moins de votes était Yousseline Bell, avec 51.19% de voix.*

MEMBRES ÉLUS CHAMBRE HAUTE (SÉNAT): DECEMBRE 2000

Parti	Noms	Département	Voix	%
Fanmi Lavalas	Myrlande Liberus PAVERT	Ouest	777,540	90 %
Fanmi Lavalas	Norma Forte JEAN-CLAUDE	Sud	157,105	77 %
Fanmi Lavalas	Pierre Michel RENARD	Centre	114,478	70 %
Fanmi Lavalas	Ary DESIR	Nord	272,012	89 %
Fanmi Lavalas	Immacula BAZIL	Sud-Est	109,149	81 %
Fanmi Lavalas	Roger .J.J.A. LAMOTHE	Nord-Est	108,460	90 %
Fanmi Lavalas	Evaliere BEAUPLAN	Nord-Est	106, 119	73 %
Fanmi Lavalas	Jean-Claude DELICE	Artibonite	388, 858	84 %
Fanmi Lavalas	Fabienne JEAN-PIERRE	Grand'Anse	180, 271	72 %



*Le candidat **Jean-Bertrand Aristide** se prépare à voter lors des élections présidentielles du 26 novembre 2000*

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 1950-1990



1950	Nombre total	% ^a
Votes valides	527,625	
Paul E. Magloire	527,625	100

Les pourcentages donnés se réfèrent aux: votes effectués en termes de % d'électeurs enregistrés; votes valides et invalides en termes de % de votes effectués; votes de partis en termes de % de votes valides.

1957	Nombre total	% ^a
Votes valides	940,445	
Francois Duvalier	680,509	72.4
Louis Dejoie	249,956	26.6
Clement Jumelle ^b	9,980	1.1

^a *Les pourcentages donnés se réfèrent aux: votes effectués en termes de % d'électeurs enregistrés; votes valides et invalides en termes de % de votes effectués; votes de partis en termes de % de Votes valides.*

^b *La candidature de Daniel Fignolé, le candidat le plus populaire dans les bidonvilles de Port-au-Prince, est rejetée. Au fait, quelques semaines avant les élections il dût accepter la présidence par intérim et, peu après, fut destitué et envoyé en exil, à New-York, après un violent coup d'état qui coûta la vie à des centaines de ses partisans. Jumelle, de son côté, retira sa candidature quelques jours avant les élections.*

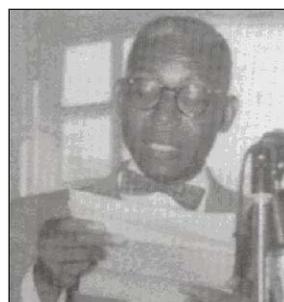
LES 4 PRINCIPAUX CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DE 1957



DANIEL FIGNOLÉ



CLÉMENT JUMELLE



F. DUVALIER



LOUIS DÉJOIE

1987 ^b	Nombre total	% ^a
Électeurs enregistrés	2,200,806	

^a Les pourcentages donnés se réfèrent aux: votes effectués en termes de % d'électeurs enregistrés; votes valides et invalides en termes de % de votes effectués; votes de partis en termes de % de votes valides.

^b les élections furent interrompues à cause d'actes de violence continus quelques jours avant les élections.

1988 ^b	Nombre total	% ^a
Votes valides	1,063,537	
Leslie F. Manigat (RDNP)	534,110	50.2
Hubert de Ronceray (MDN)	209,526	19.7
Gérard Philippe Auguste	151,391	14.2
Grégoire Eugène	97,556	9.2
Alphonse Lahèns	34,371	3.2
Michel Lamartinière Honorat	16,550	1.6
Jean L. Théagène	15,113	1.4
Hugo Noël	2,892	0.3
Arnold J. Dumas	1,264	0.1
Hector Estimé	471	0.0
Dieuveuil Joseph	149	0.0
Lysias C. Verret	77	0.0
Edouard Francisque	59	0.0
Raphaël Etienne François	8	0.0

^a Les pourcentages donnés se réfèrent aux: votes effectués en termes de % d'électeurs enregistrés; votes valides et invalides en termes de % de votes effectués; votes de partis en termes % de votes valides.

Le CED qui avait regroupé les candidats pour les élections de 1987 décida de boycotter les élections en argumentant que les observateurs électoraux indépendants étaient trop peu nombreux. Par ailleurs, des observateurs indépendants estiment que la participation à ces élections fut encore plus faible.

1990	Nombre total	% ^a
Électeurs enregistrés	3.271.155	
Votes valides	1.640.729	
Jean Bertrand Aristide (FNCD)	1.107.125	67,5
Marc Louis Bazin (ANDP)	233.277	14,2
Louis Déjoie (PAIN)	80.057	4,9
Hubert de Ronceray (MDN)	54.871	3,3
Sylvio Claude (PDCH)	49.149	3,0
René Théodore (PUCH)	30.064	1,8
Thomas Désulmé (PNT)	27.362	1,7
Volvick Rémy Joseph (MKN)	21.351	1,3
François Latortue (MODELH)	15.060	0,9
Richard Vladimir Jeanty (PARADIS)	12.296	0,8
Fritz Simon (Indépendant)	10.117	0,6

^a Les pourcentages donnés se réfèrent aux: votes effectués en termes de % d'électeurs enregistrés; votes valides et invalides en termes de % de votes effectués; votes de partis en termes de % de votes valides.

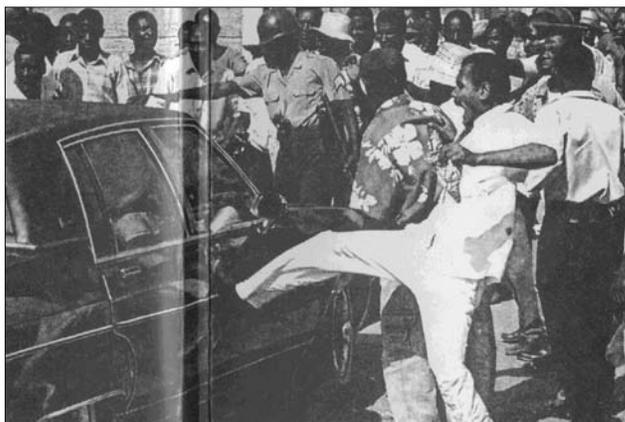
1995	Nombre total	% ^a
Électeurs enregistrés	3.578.155	98 %
Votes valides	1.640.729	
René Préval (LAVALAS)	818.014	87.9 %
Léon Jeune (INDEPENDENT)	23.818	2.5%
Victor Benoit (CONACOM)	21.513	2.3%
René Julien	12 960	1.4%
Jean Jacques Clarck Parent	12 842	1.4%

D'autres candidats dont le score n'est pas disponible: Edy Volel, Richard Vladimir Jeanty, Francis Jean, Jean Arnold Dumas, Julio Larosilière, Dieuveuil Joseph, Gérard Dalvius, Rockefeller Guerre, Firmin Jean-Louis.

RÉSULTATS DÉFINITIFS DES ÉLECTIONS DU 26 NOVEMBRE 2000

Candidats et partis politiques	Nombre total	Pourcentage du nombre total
Calixte Dorisca Indépendant	31003	1.08%
Paul Arthur Fleurival MADDIDH	30565	1.07%
Jacques Philippe Dorce JPR	32911	1.15%
Serge Sylvain Indépendant	37647	1.31%
Jean Bertrand Aristide FANMI LAVALAS	2.632.534	91.69%
Jean Arnold Dumas PNDT	58482	2.04%
Evans Nicolas URN	44575	1.55%
TOTAL	2 869134	99.89%

Nota Bene: Ces statistiques se réfèrent aux élections présidentielles du 26 novembre 2000 dans lesquelles le Président obtint 2.632.534 votes (91.69%) selon les informations reçues de la Direction des Opérations Electorales du Conseil Electoral Provisoire. Ces chiffres ont également été publiés dans le journal officiel "Le Moniteur" le 6 décembre 2000.



Scene de violence devant le Parlement durant le régime militaire anti-ristide en 1991.



Des officiels nord-américains reviennent à Port-au-Prince avec le Président Jean-Bertrand Aristide.

